

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_10

~~~~~

**SEANCE DU 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres votants : 12  
Date de convocation : 12 février 2026

**PRESENTS :** TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine

**ABSENTS EXCUSES :** MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, (pouvoir à DORIGO Rebecca), QUESTROY Claudine

Monsieur DURIN Frédéric a été élu secrétaire.

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : ACTE DE DEPÔT DE PIECES DU LOTISSEMENT « LE PANORAMIQUE »</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mai 2018 pour la vente de terrains sis sur la Commune de VACHERESSE lieudit « Les Chavannettes » à la société dénommée EIC TRANSACTIONS afin de réaliser une opération d'aménagement de type lotissement.

L'acte authentique de vente a été régularisé le 18 février 2020 par Maître HILLARD-MANZI, notaire à THONON LES BAINS, aux termes duquel il a été rappelé que les voiries et les espaces verts compris dans le périmètre du lotissement resteraient la propriété de la Commune de VACHERESSE (domaine privé) et que leur entretien lui incombera.

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A numéros 3138, 3139, 3140, 3144, 3145, 3146, 3147, 3151, 3152, 3153 3154, 3265, 3266, 3268, 3269 et 3270 faisant l'objet du lotissement LE PANORAMIQUE, mais uniquement en ce qui concerne les voiries et espaces verts.

A savoir que le lotissement LE PANORAMIQUE porte sur les parcelles suivantes, après division à intervenir dans l'acte de dépôt de pièces à recevoir :

| Section | N°   | Lieudit          | Surface          |
|---------|------|------------------|------------------|
| A       | 3138 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 04 a 34 ca |
| A       | 3139 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 46 ca |
| A       | 3140 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 04 a 50 ca |
| A       | 3144 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 14 ca |
| A       | 3145 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 01 a 32 ca |
| A       | 3146 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 02 a 81 ca |

|   |      |                  |                  |
|---|------|------------------|------------------|
| A | 3147 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 03 a 01 ca |
| A | 3151 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 04 a 54 ca |
| A | 3152 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 07 ca |
| A | 3153 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 51 ca |
| A | 3154 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 18 ca |
| A | 3260 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 12 ca |
| A | 3261 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 07 a 57 ca |
| A | 3262 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 07 a 34 ca |
| A | 3263 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 06 a 59 ca |
| A | 3264 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 05 a 54 ca |
| A | 3265 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 04 ca |
| A | 3266 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 20 ca |
| A | 3267 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 09 a 55 ca |
| A | 3268 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 23 ca |
| A | 3269 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 64 ca |
| A | 3270 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 33 ca |
| A | 3271 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 01 a 69 ca |
| A | 3272 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 01 a 83 ca |
| A | 3273 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 71 ca |
| A | 3274 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 67 ca |
| A | 2948 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 06 a 57 ca |
| A | 2950 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 18 ca |
| A | 2952 | LES CHAVANNETTES | 00 ha 00 a 45 ca |

La Société EIC TRANSACTIONS a depuis réalisé l'opération d'aménagement de type lotissement suite à l'obtention d'un permis d'aménager délivré par Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE le 19 février 2019 sous le numéro PA 074 286 18 B0002 pour la création de six (6) lots à bâtir.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée en mairie le 16 janvier 2025, et une attestation de non-contestation de cette conformité a été délivrée par Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE le 5 février 2025.

Suite à la demande présentée par la société EIC TRANSACTIONS par courrier reçu le 22 juillet 2025 afin de modifier le lotissement (modification du découpage et de la surface des lots notamment), un arrêté modifiant le permis d'aménager a été délivré par Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE le 2 octobre 2025.

Le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement LE PANORAMIQUE lequel contient également la constitution d'une servitude de canalisation d'eaux pluviales (accès + passage) par les parcelles cadastrées section A numéros 3261 (lot 3 du lotissement) et 3143, toutes deux fonds servants, au profit des parcelles cadastrées section A numéros 2948, 2950, 2952, 3138 à 3140, 3144 à 3147, 3151 à 3154, 3260, 3262 à 3274 (fonds dominants) sur une bande de deux mètres de largeur ainsi matérialisée en hachuré bleu sur le plan du lot n° 3 établi par le cabinet de géomètres-experts TROMBERT-MAGRETTI, puis à l'angle sud-ouest de la parcelle A 3143 sous tracé violet « ECOPAL Ø300 » pour se jeter dans le ruisseau.

Pour rappel, la commune de VACHERESSTE est propriétaire des parcelles cadastrées section A numéro 3143 (fond servant) et même section numéros 3138 à 3140, 3144 à 3147, 3151 à 3154, 3265, 3266 et 3268 et 3270 (fonds dominant).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

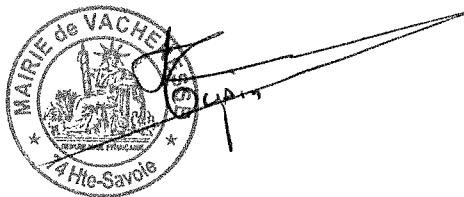
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de dépôt, en l'Etude Maître REYNAUD, notaire à THONON LES BAINS, de l'ensemble des pièces constitutives du lotissement dénommé « LE PANORAMIQUE »,

- **DECIDE** la constitution de servitude de canalisation d'eaux pluviales (accès + passage), ainsi qu'il a été relaté ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement contenant la constitution de servitude, ainsi que toutes les pièces et documents y afférents, nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Frédéric DURIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Durin', is written next to the name of the secretary.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*